



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Novembre 2021

le retraite du Calvados

Bulletin trimestriel de l'Union Territoriale des Retraités du Calvados

EDITO

Quel bonheur d'envisager une vie sociale presque normale ! Nous sommes faits pour vivre en société.

La pandémie a été jugulée dans notre pays, en partie grâce à la vaccination, sans pour autant avoir disparu à l'échelle mondiale. A défaut d'une aide des pays riches, les pays les plus pauvres resteront un réservoir pour ce virus.

La **loi « Grand âge et autonomie »** ajournée sine die.

Le gouvernement fuit ses responsabilités. Le vieillissement de la population est inéluctable pour les prochaines décennies. Les besoins de prise en charge de la dépendance, en EHPAD ou à domicile, continueront de croître.

Le gouvernement refuse de se déterminer face à un choix de société : quelle place pour les personnes âgées en perte d'autonomie, leur entourage et les salariés des secteurs concernés ? Le financement demande simplement à être réparti équitablement.

Un système au bord de la rupture ...

Un arbitrage est nécessaire entre le rôle de l'Etat et celui des collectivités locales, Conseils départementaux en particulier (*voir article CCAS p. 3*).

Saupoudrer des moyens, sans cohérence, comme le font le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale ou le « Ségur de la santé » est insuffisant et souvent inefficace

Avec des personnels en nombre insuffisant, harassés et démoralisés, le risque de maltraitance institutionnelle est insupportable.

Construire un Monde solidaire nous concerne toutes et tous ...

La détérioration du niveau de nos pensions se poursuit, renforcée par l'évolution de la situation économique. La **revalorisation des basses pensions** n'en est que plus urgente (*article p. 2*).

La bataille « pour le **climat et la justice sociale** » est engagée. Avec beaucoup d'autres dont de nombreux signataires du « Pacte du pouvoir de vivre », nous serons dans l'action en ce mois de novembre et après ! (*article p.3*).

Depuis quelques mois, grâce à quelques médias complaisants un journaliste aux ambitions présidentielles distille un discours nauséabond. Son projet, c'est casser notre vivre ensemble en prônant le racisme, l'intolérance et l'exclusion.

Défendons avec force nos valeurs de **démocratie et de solidarité**

Le secrétaire : Jacques Hébert

Sommaire :

Page 2 :

- paroles d'adhérent
- pensions

Page 3 :

- services à domicile
- urgence sociale et écologique

Page 4 :

- choisir son départ en retraite
- sites internet utiles
- cotisation 2022
- carte cezam

Chaque premier lundi du mois à Caen

**8 R du Colonel Rémy
de 11 h à 12 h :**

Permanence accueil
pour tous les adhérents
retraités et futurs
retraités

Permanence Communication Conseil Culture

35-37 rue R Lenoir à Caen
de 14 h 30 à 16 h
le **mardi 7 décembre**

AG SSR Métaux

Jeudi 18 novembre
à 14 h

Salle Pierre Esnault,
route de Cabourg à
Mondeville

Congrès :

Union Régionale des
Retraités : le 2
décembre à Pont-
Audemer

Syndicats et UTR de
Normandie (URI) : le 8
et 9 décembre à Bolbec

Paroles d'adhérent

Les oiseaux et la biodiversité

Pierre : comment es-tu arrivé au Groupe Ornithologique Normand ?

Jean Pierre : j'ai rejoint le GON en 2012. Puis c'est devenu une passion : explorer la nature, apprendre à reconnaître les espèces. Une identification souvent faite par le chant ou le cri, et un apprentissage plus difficile lorsque l'âge avance.

Pierre : tu as persisté

Jean Pierre : oui, la motivation devient plus grande quand l'expérience permet d'être davantage impliqué, par exemple pour les comptages des oiseaux d'eau en baie d'Orne, la protection de la nidification des Busards en plaine de Caen pendant la moisson, ou celle des Gravelots à collier interrompu, l'été sur nos plages.

L'association normande a près d'un millier d'adhérents. Elle a comme objectifs **l'étude et la protection des oiseaux**. Douze salariés assurent des travaux de terrain (opérations de protection...) et publient des études commandées notamment par des collectivités. Ils sont appuyés par des bénévoles. On peut citer les enquêtes sur les rapaces nocturnes, les recensements d'espèces sur des parcours types, ou la réalisation du nouvel atlas des espèces en Normandie, à paraître début 2022.

Personnellement je proposerai prochainement à l'association locale de loisirs des **sorties nature** à destination notamment de la jeune génération.

Pierre : tu perçois donc la fragilité de la biodiversité

Jean Pierre : L'avifaune (les oiseaux présents sur un territoire) participe à garantir **l'équilibre de la biodiversité**, par exemple pour la régulation des populations d'insectes ou de petits mammifères. Mais elle est **fragilisée** par de nombreuses pratiques humaines : le remembrement et l'arrachage des haies, l'utilisation de produits nocifs en agriculture, l'urbanisation, l'industrialisation, la rénovation extérieure ou la destruction des vieux bâtiments, certaines pratiques de chasse, les effets de la pollution, le réchauffement climatique...

Les mouvements de population, les infrastructures humaines ne sont pas sans conséquence sur les habitats ou les sources d'alimentation des espèces côtières normandes.

Pierre : et on retrouve en ville des espèces protégées, tel le goéland !

Jean Pierre : ces espèces décriées en ville, si elles le pouvaient, nous diraient : arrivés avant vous sur Terre, c'est nous qui subissons ce chambardement écologique créé par vous !

Enfin un petit conseil : s'il a un jardin, chacun peut construire une mangeoire fermée de préférence et, pour l'hiver seulement, avec des graines de tournesol.

Pour participer aux animations voir : <http://www.gonm.org/>

Niveau et évolution des pensions de retraites :

L'essentiel des pensions de retraite est d'origine « **contributive** » et résulte des cotisations versées dans le régime de **répartition** où chaque génération finance la génération précédente.

Des dispositifs de **solidarité** corrigent certaines situations (majoration pour enfants, carrières longues, périodes de non emploi...). Ces dispositifs au sens large représentent 22,7 % de la masse des prestations en « droits propres » (étude de la DREES de 2019). Dans ce cadre intervient le FSV (Fonds de Solidarité Vieillesse) créé en 1993.

Les minima de pensions sont : l'**ASPA** (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées, actuellement à 906,81€, récupérable sur succession), le **minimum contributif** (la pension du régime général au taux plein est augmentée, sous certaines conditions, si le montant de la pension est inférieur à 645,5 € ⁽¹⁾).

La **détérioration actuelle des pensions** de retraites résulte de :

- L'indexation des pensions et du minimum contributif, depuis 1993, non plus sur les salaires mais sur les prix, avec même parfois blocage de l'évolution.

- L'ASPA (906,81 €) reste encore inférieure au seuil de pauvreté (actuellement 1102 €) ⁽²⁾

- Le minimum contributif n'assure pas toujours une pension décente pour ceux ayant une petite retraite complémentaire.

Les revendications CFDT sont :

- ▶ le retour à l'indexation sur les salaires et non plus les prix

- ▶ une pension minimale totale (base + complémentaire) égale au SMIC net (actuellement 1258 €), pour une carrière complète

- ▶ la revalorisation des basses pensions : ASPA et minimum contributif

- ▶ un financement du Fonds de Solidarité Vieillesse à hauteur des besoins en faisant appel à la solidarité nationale.

L'annonce du président Macron de porter la pension pour une carrière complète à 1000 € n'est qu'une promesse.

La non compensation des exonérations de cotisations sociales décidée par l'Etat, la non prise en compte du déficit des comptes sociaux, résultant de la pandémie, dans la dette « covid », sont inquiétantes.

Il faut exiger des pensions de retraites suffisantes, en garantissant une solidarité intergénérationnelle.

(1) exemple : sous réserve que l'ensemble des pensions soit inférieur à 1203 €, si la pension de base n'est que de 600 €, elle est portée à 645,5 €.

(2) le seuil de pauvreté correspond à 60 % du niveau de vie médian : la moitié de la population gagne moins de 1836 €, valeur du niveau médian en 2019

SERVICES A DOMICILE : non au désengagement des CCAS

Depuis de nombreuses années, le CCAS de **Démouville** (3500 h) est doté d'un service d'aide à domicile. En août dernier, le CCAS de la commune a décidé de mettre fin à ce service. Selon lui, des difficultés de recrutement et de gestion des plannings ont motivé cette décision.

Conséquences : 5 salariées titulaires depuis longtemps et à temps partiel, sont inquiètes pour leur avenir. 33 familles aidées sont invitées à aller voir ailleurs pour un coût plus élevé. Beaucoup des personnes concernées sont à mobilité réduite car la plupart en Gir 4, 3, voire 2. Ce sont pour une majorité des femmes seules à faibles revenus qui ont besoin de ces aides pour rester chez elles.

Nous connaissons tous les difficultés qui ne datent pas d'aujourd'hui pour les CCAS, les associations et les entreprises privées pour recruter dans ce secteur en crise. Ils ne mettent pas pour autant la clé sous la porte ! La politique sociale de la commune aurait-elle changé avec la nouvelle municipalité qui abandonnerait ses aînés ?

L'UTR du Calvados, le syndicat Interco CFDT et l'Interprofessionnelle de la plaine de Caen ont adressé une **lettre ouverte à la municipalité** et l'ont distribué aux retraités de la commune.

Nous demandons à la municipalité de revenir sur cette décision qui ne fait pas honneur à la commune et nous lui demandons d'embaucher au plus vite du personnel en prenant tous les moyens nécessaires pour **satisfaire les besoins de nos retraités les plus fragiles**. Serons-nous entendus ? A suivre donc !

Urgence sociale et écologique :

Nous avons en tête la multiplication des **événements extrêmes** intervenus en 2021 : incendies, inondations, glissements de terrains...

Les médias nous laissent parfois croire que nous ne sommes pas directement concernés (le climat dans 50 ans ne nous concerne pas, cela impacte surtout des populations déjà fragiles, mais pas nous !).

Dès mars 2019, le Pacte du Pouvoir de Vivre (aujourd'hui plus de 60 organisations, dont la CFDT) affirmait qu'il fallait « **Réconcilier transition écologique et justice sociale pour construire un avenir partagé** »⁽¹⁾.

Deux ans et demi après, le GIEC (Groupe d'Experts intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), confirme en août 2021 que les **activités humaines sont bien à l'origine du changement climatique** mondial.

Deux semaines avant l'ouverture de la COP 26 (Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques) à Glasgow en Ecosse, en octobre 2021, l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) déclare que « **la transition énergétique est trop lente** », du fait de la résistance des investisseurs privés et des Etats qui privilégient le court terme avec les énergies fossiles.

La loi française « climat et résilience » d'août 2021 n'est pas à la hauteur des enjeux et reste en retrait par rapport aux préconisations de la Convention Citoyenne pour le Climat.

Les citoyens doivent **faire pression sur les responsables politiques et économiques** afin d'assurer la transition écologique grâce aux 3 piliers que sont : développement des **énergies renouvelables**, meilleure **efficacité énergétique**, sobriété énergétique. Cela suppose la mise en place d'une « fiscalité écologique solidaire et sociale » (alors qu'actuellement quand le prix de l'énergie augmente, les taxes augmentent et pénalisent les plus faibles).

Les pouvoirs publics doivent accompagner les citoyens dans le **choix de la sobriété énergétique** : sobriété structurelle (suppression des passoires thermiques...), sobriété dimensionnelle (la marche ou le bus plutôt que la voiture quand c'est possible...), sobriété d'usage (modérer l'utilisation ou le – suite page 4 -

renouvellement des équipements, voire les mutualiser...)

La CFDT a appelé à participer le samedi 6 novembre à la Marche pour le climat à Caen.

(1) Mise à jour : 90 propositions publiées le 29/10/21 : <https://www.pactedupouvoirdevivre.fr/publications>

BON A FAIRE SAVOIR

Le guide des droits CFDT « préparer sa retraite » précise page 22 : « pour bénéficier d'un maximum de trimestres, il est conseillé de choisir partir le 1^{er} jour du trimestre civil », 1/1, 1/4, 1/7, 1/10 (régime CARSAT et MSA).

Explication : pour valider ou bonifier un maximum de trimestres il faut, avant le départ en retraite, travailler un « trimestre civil entier » afin de valider ce trimestre, avec un minimum de 150 h de SMIC soumis à cotisation.

Par ailleurs pour le calcul des 25 meilleures années, afin de faire valoir la dernière année il faut qu'elle soit complète (4 trimestres civils).

SITES INTERNET UTILES :

CFDT :

https://www.cfdt.fr/portail/confederation-j_5 (espace adhérent : en haut à droite)

<https://www.cfdt-retraités.fr/>

<https://www.cfdt-retraités.fr/Calvados>

<https://www.cfdt-retraités.fr/-Notre-guide-des-pensions-de-retraite>

<https://www.cfdt-retraités.fr/Guide-pour-autonomie>

Pour les retraités :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>

<https://www.pourbienvieillir.fr/>

<https://sante.fr/>

<https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/>

<https://bien-chez-soi.lassuranceretraite.fr/>

<https://www.partenairesactionsociale.fr/sites/ppas/home.html>

Citoyens :

<https://www.service-public.fr/>

<https://www.justice.fr/>

<https://www.net-particulier.fr/home.html>

Pour ceux n'ayant pas internet, il est possible de faire appel à un autre adhérent CFDT retraité

Cotisation 2022 :

Le conseil UTR du 4 novembre a décidé d'appliquer une augmentation de 0,5 % pour les cotisations 2022. Cela représente une augmentation de 0,049 € sur une cotisation moyenne de 9,80 €, sachant que 2/3 sont déductibles ou en crédit d'impôts. Rappelons que la règle est que la cotisation soit au moins égale à 0,50 % de l'ensemble des pensions.

LA CARTE CEZAM : La carte clé de vos loisirs.

Elle vous permet d'obtenir des réductions auprès de structures culturelles, de loisirs, de sport et de tourisme...
Carte individuelle et nominative, valable pour l'année 2022.

Pour mieux connaître :

➔ auprès de Pierre Aussant : 02 31 94 52 73

➔ site Cezam national et Cezam Normandie : <https://www.cezam.fr/>

➔ **Nouveau** : l'application « ma carte cezam » sur mobile permet de géolocaliser les offres...

REMISE DES CARTES LE 03 JANVIER DE 11 h à 12 h, 8 Rue du Colonel Rémy à Caen

✂-----
COMMANDE DE CARTES CEZAM ... A RETOURNER AU PLUS TARD LE 8 déc. 2021
à : UTR CFDT (Pierre Aussant) 8 Rue du colonel Rémy 14000 Caen

Nom, prénom : Adresse :

Je commande la carte CEZAM 2022 (adhérent : 10 € - ayant droit : 3,90 €)

Carte adhérent : oui non Carte ayant droit : oui non

Paiement à la commande à l'ordre de UTR CFDT. Montant du chèque joint :